



LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

?

?

?

?

Définition et objectifs :

- ✓ Acquisition d'un diplôme professionnel avec une compétence de terrain.
- ✓ Acquisition dans le cadre d'un contrat à durée déterminée, d'une compétence professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel, technologique ou supérieur.

Bénéficiaires : Jeunes de 16 à 25 ans

Employeur :

- ✓ Tout employeur ayant un minimum d'expérience dans le secteur privé ou public.
- ✓ Un maître d'apprentissage doit être désigné par l'employeur.
- ✓ Le maître d'apprentissage doit répondre à certaines conditions.

CONDITIONS GENERALES DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES POUR UN MAITRE D'APPRENTISSAGE : 3 ans avec diplôme, 5 ans sans diplôme, après avis du recteur ou avis du SFRD et du Conseil Régional		
Diplôme préparé par l'apprenti	Conditions requises pour être maître d'apprentissage (diplôme et années d'expérience en rapport avec le diplôme ou la spécialité préparée par l'apprenti)	
Diplôme de niveau IV BAC PRO Brevet de Maîtrise (BM) Brevet Professionnel (BP)	BAC PRO - BM - BP	3 ans
	Niveau équivalent convention collective	3 ans
	Chef d'entreprise	5 ans
	CAP - BEP	5 ans
	Aucun diplôme	7 ans
Diplôme de niveau III BTS - DUT	BTS - DUT	3 ans
	BAC PRO - BM - BP	5 ans
	Niveau équivalent convention collective	5 ans
	Chef d'entreprise	5 ans
	CAP - BEP	5 ans
Aucun diplôme	7 ans	

Contrat :

- ✓ Contrat de travail CDD :
 → d'une durée de 1 an à 3 ans, avec une période d'essai de 2 mois.

Formation :

- ✓ Dispensée en CFA ou en section d'apprentissage,
- ✓ Une alternance entre un temps passé en entreprise et un temps passé en CFA,
- ✓ Formation comprenant des enseignements généraux et professionnels.

Rémunération :

Le salaire est versé par l'entreprise. Il est calculé selon un pourcentage du SMIC ou du minimum conventionnel.

La rémunération varie selon deux critères : l'âge du jeune et l'ancienneté dans le contrat.

Age du jeune	1^{ère} année		2^{ème} année		3^{ème} année	
	En % du SMIC	En Euros *	En % du SMIC	En Euros*	En % du SMIC	En Euros*
16 - 17 ans	25 %	320 €	37 %	473 €		
de 18 ans à 20 ans	41 %	524 €	49 %	627 €	65 %	870 €
de 21 ans à 25 ans	53 %	678 €	61 %	780 €	78 %	998 €

* Calcul *estimé* par rapport au SMIC au 01/07/07 (taux horaire : 8,44 €)

* En secteur public :

- majoration de 10 points pour la préparation d'un diplôme de niveau IV,
- majoration de 20 points pour la préparation d'un diplôme de niveau III.

Les aides de l'Etat : ICF du Conseil Régional Languedoc Roussillon :

ICF du Conseil Régional Languedoc Roussillon AIDE A L'EFFORT DE FORMATION Entreprise publique de moins de 20 salariés	1 000 € par année de formation
--	---

ICF du Conseil Régional Languedoc Roussillon AIDE pour CDI	1 500 €
--	----------------

L'exonération des charges sociales patronales et salariales :

- ✓ entreprise de – 11 de salariés : **exonération totale** de toutes les charges patronales et salariales, sauf cotisations supplémentaires d'accident du travail.
- ✓ entreprise de + de 10 salariés : exonération de toutes les charges salariales, exonération des charges **patronales d'assurances sociales et d'allocations familiales**.

Crédit d'impôts :

- ✓ 1 600 € par apprenti présent au moins 1 mois par andans l'entreprise.
- ✓ 2 200 € lorsque le jeune fait l'objet d'un accompagnement renforcé (CIVIS) ou si la qualité de travailleur handicapé lui est reconnue.

Exemple de coût pour l'entreprise dans le secteur privé (pour la 1^{ère} année, 41 % du SMIC):

Salaire annuel : $524 \times 12 = 6\,288$ €

Aide à l'effort de formation : 1 000 €

Soit un coût de 5 288 €/an, soit 441 €/mois.

Procédures :

- ✓ Accompagnement de la MFR pour toutes les démarches administratives.
- ✓ Demande d'habilitation de l'entreprise (service interface ou DDTEFP).
- ✓ Enregistrement du contrat (service interface ou DDTEFP).



**Maison Familiale Rurale, Route d'Alès,
30170 SAINT HIPPOLYTE DU FORT
Tel : 04 66 71 53 05 / Fax : 04 66 53 61 68
Mail : mfr.sainthippolyte@mfr.asso.fr**